

PROCES VERBAL

De la séance du CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 23 avril 2026 – 20h00

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 23 avril 2026 à 20h00 sous la présidence de M. MONIER, Maire.

Date de convocation : 17 avril 2026

Etaient présents : Mme DIAT, M PISSOCHET, Mme MARTINET SCHIRCH, M ATHAYNE, Mme PERICHON, M RENON, Mme DESVIGNE, M ALLAIN, Mme CHAMPEL, Mme MORAND, Mme FAURE, Mme BENCHIHA, Mme SAMIER HEVIN, Mme PARRET BONMARTIN, M TAUVERON, M DAVAUD, M SAUVESTRE, M OLIVEIRA, Mme BONNIFACE, M DESMARAIS, M DELHAY, M EDIER, M MARTINANT, Mme PAGE ;

Étaient absents : /

Pouvoirs : M THIERRY (à Mme MARTINET SCHIRCH), M GUILBERT (à Mme PAGE) ;

Secrétaire de séance : M PISSOCHET ;

Election du secrétaire et du secrétaire adjoint

Monsieur le Maire désigne M PISSOCHET pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, assistée par Mme COULOMNIER, Directrice Générale.

Compte-rendu des précédentes séances

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

M EDIER souhaite que soit annexé à ce procès-verbal la lettre qu'il a adressée à Monsieur le Maire, relative à un recours gracieux effectué contre la délibération portant sur la désignation des membres représentant la commune au conseil d'administration de la SPL.

Monsieur le Maire lui répond que sa lettre sera bien annexée au document.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026, adressé préalablement à l'assemblée, est approuvé à l'unanimité.

1- Affectation du résultat 2025 - Budget ville 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 4 abstentions (M EDIER, M MARTINANT, Mme PAGE, M GUILBERT), décide de reprendre et d'affecter les résultats de clôture 2025 et de les affecter au Budget Principal 2026 comme suit :

- Inscription d'une part du résultat de fonctionnement à hauteur de 54 916,11 € en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement (recette au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »)

- Report du solde du résultat cumulé de la section de fonctionnement 2025 pour alimenter la section de fonctionnement à hauteur de 1 053 896,64 € (recette au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ») ;
- Report du résultat cumulé de la section d'investissement 2025 de 937 356,23 € (dépense au compte 001 « résultat d'investissement reporté »).

2- Affectation du résultat 2025 - Budget annexe de l'assainissement 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 4 abstentions (M EDIER, M MARTINANT, Mme PAGE, M GUILBERT), décide de reprendre et d'affecter les résultats de clôture 2025 et de les affecter au Budget annexe de l'assainissement 2026 comme suit :

- Inscription d'une part du résultat de fonctionnement à hauteur de 44 259,00 € en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement (recette au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »)
- Report du solde du résultat cumulé de la section fonctionnement 2025 pour alimenter la section de fonctionnement à hauteur de 52 791,88 € (recette au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ») ;
- Report du résultat cumulé de la section d'investissement 2025 de 35 573,87 € (dépense au compte 001 « résultat d'investissement reporté »).

3- Vote du Budget Primitif de la ville 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 4 contre (M EDIER, M MARTINANT, Mme PAGE, M GUILBERT), approuve par chapitres, la section de fonctionnement du budget primitif - budget général de la Ville pour l'année 2026 arrêtée en dépenses et en recettes à 5 362 731,50 euros. Il approuve par chapitres, la section d'investissement du budget primitif - budget général de la Ville pour l'année 2026 arrêtée en dépenses et en recettes à 2 522 635,00 euros.

4- Vote du Budget annexe de l'assainissement 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 4 abstentions (M EDIER, M MARTINANT, Mme PAGE, M GUILBERT), approuve par chapitres, la section de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement pour l'année 2026 arrêtée en dépenses et en recettes à 146 073,00 euros. Il approuve par chapitres, la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement pour l'année 2026 arrêtée en dépenses et en recettes à 171 258,87 euros.

5- Vote des taux d'imposition 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 4 abstentions (M EDIER, M MARTINANT, Mme PAGE, M GUILBERT), fixe le taux d'imposition de chacune des taxes, pour l'année 2026, de la manière suivante :

- Taxe sur le foncier bâti : 38,20 % ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 37,72 %.
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,47 %

6- Indemnités des élus

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 4 abstentions (M EDIER, M MARTINANT, Mme PAGE, M GUILBERT), fixe à compter du 30 mars 2026 et comme suit les indemnités brutes de fonction des membres du conseil municipal de Varennes sur Allier :

Maire : 2 396.44 € brut ;

Adjointes au maire : 958.57 € brut ;

Conseillers municipaux investis d'une délégation : 479.29 € brut.

7- Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaite pas que lui soient délégués les points 2, 15, 21 et 22 de l'article L21-22 du CGCT et préfère que ces sujets soient débattus en conseil.

Il propose de cadrer un certain nombre de points avec les élus du conseil.

Sur le point 3 relatif aux emprunts, il propose que soit retenu une délégation pour souscrire des emprunts jusqu'à 1 million d'euros.

Anne PAGE indique qu'elle trouve ce montant très important et souhaite qu'il soit réduit à 500 000 € ;

Aude PARRET BONMARTIN répond que des emprunts de ce montant sont extrêmement rares et répondent à un caractère d'urgence ; Qu'ainsi les élus du groupe majoritaire sont favorables à une délégation d'un montant d'1 millions d'euros.

Les quatre élus du groupe minoritaires n'y sont pas favorables.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 4 abstentions (M EDIER, M MARTINANT, Mme PAGE, M GUILBERT), décide de donner délégation au Maire pour régler les affaires relevant des domaines suivants :

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

3° Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget dans la limite d'un montant maximum de 1 000 000 €, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- 9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 16° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans toutes les procédures et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;
- 17° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € ;
- 18° Donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 € ;
- 23° Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code ;
- 24° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 25° Exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;
- 26° Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;
- 27° Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- 28° Exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- 29° Ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du code de l'environnement ;

30° Admettre en non-valeur les titres de recettes présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 200 €, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

8- Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres

Anne Page fait remarquer que le seuil légal de 5 404 000 € HT pour les marchés de travaux est extrêmement élevé. Elle indique qu'en deçà de ce seuil, il conviendrait de réunir la commission MAPA.

Il lui est répondu qu'il n'y a pas de commission MAPA dans la commune, ces marchés feront l'objet d'une délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne pour siéger au sein de la CAO les élus suivants en plus du Maire, Président :

Membres titulaires	Membres suppléants
Jean-Michel ALLAIN Bernadette PERICHON Christelle MARTINET-SCHIRCH Stéphane RENON Denis EDIER	Cécile BONNIFACE Marie-Claude SAMIER HEVIN François ATHAYNE Matthieu DELHAY Anne PAGE

9- Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne pour siéger au sein de la CDSP les élus suivants en plus du Maire, Président :

Membres titulaires	Membres suppléants
Bernadette PERICHON Stéphane RENON François ATHAYNE Cécile BONNIFACE Denis EDIER	Christelle MARTINET SCHIRCH Patrick TAUVERON Damien DESMARAIS Fabrice PISSOCHET Marc MARTINANT

10- Désignation des membres de la Commission Communales des Impôts Directs

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, propose les 32 noms suivants pour figurer sur la liste des personnes éligibles aux fonctions de membres de la CCID qui seront choisis par le directeur départemental des finances publiques :

1. DE CHAVAGNAC Isabelle – Le Méage – 03150 Rongères	17. MALLET Nicolas – 6 Avenue de Chazeuil
2. RANDOING Philippe – Les Bruyères	18. MUET Gérard – 13 Rue Claudius Tury
3. BOUTONNET Sébastien – 5 Route de Moulins	19. CANAL Claudine – La Vilenaud
4. PERRET Julien – 119 Av de Chazeuil	20. SABOT Jean-Jacques – Les Bourdonnes
5. MEULIN Bertrand – L'Étang Martel	21. MICHE Delphine – 28 Rue de Beaupuy
6. IMBERT Valérie – 71 route de Créchy	22. RAY Christiane – Les Queriaux
7. DAVAUD Yolande – 34 Rue Ile de France	23. GALLAND François – 6 Place du 8 mai
8. TUILIER Hervé – 54 Route de Moulins	24. ALBERT Bruno – 23 Rue de Beaupuy
9. HEVIN Pascal – 5 Rue du 11 novembre	25. POTTEL Hervé – Che des cailloux- Rongères
10. ZAGORSKI Jean-Paul – 43 Lot. Etang Martel	26. CIVADE Jérôme – 2 Impasse du Fragne
11. MAITRE Alain – 5 Rue de Picardie	27. MINET Christophe – 43 Route de Créchy
12. MURE Sylviane – 16 Route de Montoldre	28. BOUVIER Bernard – 76 Route de Moulins
13. MICLET Denis – 19 Rue d'Ile de France	29. BUZIER Marine – 8 Rue des Peupliers
	30. SALLARD Hubert – 1 Rue de Touraine

14. MERCIER Gérard – 27 Rue de Vouroux 15. JOLY Henry – 7 Rue du 11 novembre 16. CARBON Régis – 50 Route de Montoldre	31. DEVAUX Laurent – 33 Route de Moulins 32. FERREIRA Jean – 9B Rue Ile de France
---	--

11- Désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration du SICTOM Sud Allier

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Stéphane RENON en tant que représentant titulaire et Lucette BENCHIHA en tant que représentante suppléante au sein du SICTOM Sud Allier.

12- Désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration du SIVOM Val d'Allier

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Christelle MARTINET SCHIRCH et Stéphane RENON en tant que représentants titulaires et Aude PARRET BONMARTIN et Denis EDIER en tant que représentants suppléants au sein du SIVOM Val d'Allier.

13- Désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration du SDE03

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Jean Noel MONIER en tant que représentant titulaire et Cécile BONNIFACE en tant que représentante suppléante au sein du SDE03.

14- Désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration d'Allier Bourbonnais Territoire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Christelle MARTINET SCHIRCH en tant que représentante au sein d'Allier Bourbonnais Territoire.

15- Désignation des représentants de la commune au sein de l'Entente Intercommunale Varennes/Saint Pourçain

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne François ATHAYNE, Marie Claude SAMIER HEVIN et Anne PAGE en tant que représentants de la commune au sein de l'Entente Intercommunale Varennes/Saint Pourçain en plus du Maire.

16- Désignation des représentants de la commune auprès de la Fédération Villages Etape

Le Conseil municipal, après en avoir voté comme suit :

Dominique DIAT : 25 voix pour et 2 contre,
François ATHAYNE : 23 voix pour et 4 contre,
Marc MARTINANT : 4 voix pour et 23 contre,

Désigne Dominique DIAT et François ATHAYNE en tant que représentants de la commune auprès de la Fédération Villages Etape.

17- Désignation d'un représentant de la commune à l'assemblée départementale du CNAS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Bernadette PERICHON en tant que représentante de la commune à l'assemblée départementale du CNAS et Sandrine CHERVIN en tant que représentante des agents de la commune.

18- Désignation d'un délégué en charge des questions de défense

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Jean Michel ALLAIN en tant que délégué en charge des questions de défense.

19- Désignation des représentants au sein des conseils d'administration du collège et du lycée

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 4 abstentions (M EDIER, M MARTINANT, Mme PAGE, M GUILBERT), désigne Jean Noel MONIER et Fabrice PISSOCHET en tant que représentante de la commune au sein des conseils d'administration du collège et du lycée

20- Désignation des représentants au sein des conseils d'école

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Anne PAGE en tant que représentante de la commune au conseil d'école de l'école G SAND et Christelle MARTINET SCHIRCH en tant que représentante de la commune aux conseils des écoles des 4 vents et des 2 érables.

21- Désignation de conseillers municipaux référents auprès des associations

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne des conseillers municipaux référents auprès de chaque association varennoise comme suit :

Associations	Référent
Académie d'art	Aude PARRET-BONMARTIN, Denis EDIER
ACPG/CATM	Jean-Michel ALLAIN
ADRASEC	Patrice DAVAUD
AGMG AFN	Damien DESMARAIS, Matthieu DELHAY
AGV	Lucette BENCHIHA
Amicale des anciens et amis du rugby varennois	Stéphane RENON
Amicale laïque G. Sand	Fabrice PISSOCHET, François ATHAYNE, Anne PAGE
Amicale sapeurs-pompiers	Cécile BONNIFACE, Damien DESMARAIS, Jimmy GUILBERT
Anciens AFN	Damien DESMARAIS, Matthieu DELHAY
ANSORAA	Stéphane RENON, Jean-Michel ALLAIN
Ateliers passions partagées	Geneviève DESVIGNE, Monique FAURE, Aude PARRET-BONMARTIN
Mom'Ado (ex Association des écoles varennoises)	Stéphane RENON
Association sportive laïque varennoise (collège)	Fabrice PISSOCHET, Stéphane RENON
AS lycée professionnel Val d'Allier	Fabrice PISSOCHET, Stéphane RENON
AS karting Varennes	Patrick TAUVERON, Damien DESMARAIS
Avec vous	Fabrice PISSOCHET, Marie-Claude SAMIER-HEVIN
Badminton	Christelle MARTINET-SCHIRCH
Basket Club Varennois	Patrice DAVAUD
Billard Club Varennois	Jean Noel MONIER
Boule varennoise	Eric SAUVESTRE
Chelem varennois	Nelly CHAMPEL, Damien DESMARAIS
Club de l'amitié	Bernadette PERICHON, Anne-Elisabeth MORAND,
Comité des fêtes	Lucette BENCHIHA

Comité Concours agricole	Christelle MARTINET-SCHIRCH, Michel OLIVEIRA
COS	Fabrice PISSOCHET
Association des donneurs de sang bénévoles	Nelly CHAMPEL
Entente ball-trap Varennes-Créchy	Patrick TAUVERON, Matthieu DELHAY
Foot	Stéphane RENON, Patrick TAUVERON, Michel OLIVEIRA
Chorale Gens du pays	Eric SAUVESTRE
Handball Varennes/Saint Pourçain	Christelle MARTINET-SCHIRCH, Stéphane RENON
Dojo Val d'Allier	Aude PARRET BONMARTIN
Lion's club	Christelle MARTINET-SCHIRCH, Nelly CHAMPEL
Loisirs et culture	Geneviève DESVIGNE, Aude PARRET-BONMARTIN
Maison des lycéens	Fabrice PISSOCHET
Médaillés militaires	François ATHAYNE
AAPPMA (pêche)	Damien DESMARAIS, Denis EDIER
Pétanque varennoise	Claude THIERRY, Michel OLIVEIRA
Petits frères des pauvres	Monique FAURE
Ping pong varennois	Monique FAURE, Anne PAGE
Protection civile	Jean-Noël MONIER
Relaxation active	Nelly CHAMPEL, Marie-Claude SAMIER-HEVIN
Restos du cœur	Cécile BONNIFACE, Jimmy GUILBERT
Retraite sportive varennoise	Nelly CHAMPEL, Marie-Claude SAMIER-HEVIN
Rugby	Christelle MARTINET-SCHIRCH, Stéphane RENON, Nelly CHAMPEL
Sangana	Aude PARRET
Secours catholique	Bernadette PERICHON
Secours populaire	Cécile BONNIFACE
Souvenir français	Jean-Michel ALLAIN, Cécile BONNIFACE
Tennis intercommunal Varennes Forterre	Patrice DAVAUD
UCVSP	François ATHAYNE
Ensemble et solidaires UNRPA	Bernadette PERICHON
Varennes cyclo	Claude THIERRY
Varennes forme	Anne-Elisabeth MORAND
Va running	Christelle MARTINET-SCHIRCH, Claude THIERRY
Cuu mun viet vo dao	Christelle MARTINET-SCHIRCH
Yoga pour tous	Aude PARRET-BONMARTIN, Marie-Claude SAMIER HEVIN
Zan Zib'art	Aude PARRET-BONMARTIN
Les Affranchis	Christelle MARTINET-SCHIRCH, Anne PAGE

22- Fixation du nombre de représentants au sein du Comité Social Territorial

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du comité social territorial commun à 3 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants. Il fixe le nombre de représentants élus titulaires au sein du CST comité social territorial commun à 3 et en nombre égal le nombre de représentants élus suppléants.

23- Subventions aux associations

M PISSOCHET, Mme MARTINET SCHIRCH, M ATHAYNE, M ALLAIN, Mme BENCHIHA, M OLIVEIRA, Mme MORAND et M DAVAUD, membres de bureaux d'associations, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour et 4 abstentions (M EDIER, M MARTINANT, Mme PAGE, M GUILBERT), décide d'attribuer, pour l'année 2026, les subventions désignées ci-après :

Associations	Subventions		
	Fonctionnement	Exceptionnelles	Total
Académie d'art	270,00		270,00
ACPG/CATM	250,00		250,00
ADRASEC	150,00	150,00	300,00
AGMG AFN	250,00		250,00
AGV	3 250,00		3 250,00
Amicale laïque G. Sand	300,00	150,00	450,00
Amicale sapeurs-pompiers	1 000,00	4 500,00	5 500,00
Anciens AFN			
Ateliers passions partagées	600,00		600,00
AS collège	0,00	500,00	500,00
AS lycée	180,00	500,00	680,00
Badminton	600,00		600,00
Basket	2 465,00		2 465,00
Boule varennoise	180,00	120,00	300,00
Chelem varennois	165,00		165,00
Club de l'amitié	970,00		970,00
Comité des fêtes	1 500,00	350,00	1 850,00
Comité Concours agricole		1 500,00	1 500,00
COS	2 500,00	700,00	3 200,00
Donneurs de sang	250,00		250,00
Foot	4 640,00	750,00	5 390,00
Gens du pays	154,00		154,00
Hand	540,00	230,00	770,00
Judo	2 000,00		2 000,00
Loisirs et culture	1 000,00		1 000,00
Maison des lycéens	180,00		180,00
Médaillés militaires	250,00		250,00
Pêche	810,00	190,00	1 000,00
Pétanque	690,00		690,00
Ping pong	190,00	1 070,00	1 260,00
Protection civile	250,00	320,00	570,00
Restos du cœur	150,00		150,00
Retraite sportive	440,00		440,00
Rugby	2 880,00	1 000,00	3 880,00
Sangana	170,00	180,00	350,00
Secours catholique	170,00	500,00	670,00
Secours populaire	150,00	2 400,00	2 550,00
Souvenir français	250,00		250,00

Syndicat FO	0,00		0,00
UCVSP	900,00		900,00
UNRPA	1 100,00		1 100,00
Varennnes cyclo	300,00		300,00
Varennnes forme	550,00		550,00
Va running	360,00		360,00
Viet vo dao	160,00		160,00
Yoga pour tous	340,00		340,00
Zan Zib'art	240,00		240,00
TOTAL	33 744,00	15 110,00	48 854,00

Subventions coopératives scolaires	
Coopérative école Les 2 Erables (transport pour sorties scolaires)	296,00
Coopérative école Les 2 Erables (arbre de Noël)	728,00
Coopérative école Les 4 Vents (transport pour sorties scolaires)	280,00
Coopérative école Les 4 Vents (arbre de Noël)	690,00
Coopérative école G. Sand (transport pour sorties scolaires)	2 750,00
Total	4 744,00

Subventions autres	
Concours de la résistance	50,00
AFM Allier	300,00
TOTAL	350,00

24- Signature de deux conventions d'objectifs et de financement avec la CAF

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les termes des deux conventions d'objectifs et de financement avec la CAF et autorise le Maire ou son représentant à les signer.

25 - Demande de subvention d'investissement auprès de la CAF

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet et son plan de financement et autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la CAF d'un montant de 10 000 €.

26- Demande de subvention de l'IFI03

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 460 euros à l'IFI03.

27- Demande de subvention du CFA du Roannais

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 60 euros du CFA du Roannais.

28- Répartition des produits des concessions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter l'intégralité des produits des concessions au budget de la commune.

Le 28/04/2026

Le Maire,

Jean Noel MONIER

